

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 MAI 2022

Convocation : le 03 mai 2022.

Affichage : le 04 mai 2022.

Nombre de conseillers en exercice : 23 dont 18 présents et 21 votants

Le neuf mai deux mil vingt-deux, à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal se sont réunis à la mairie de Louvigny sous la présidence de Monsieur Patrick Ledoux, Maire de Louvigny.

Etaient présents : Mesdames Anne-Marie Lamy, Sophie Raous, Gaëlle Enfrein, Catherine Guillemant, Julienne Barat, Viviane Clairel, Emmanuelle Marion, Marianne Lainé-Pinchart et Messieurs Patrick Ledoux, Jean-Baptiste Collet, Frédéric Clouet, Sylvain Tranquart, Jocelyn Parot, Philippe Capoën, Alain Tranchido, Jean-Luc Poisnel , Pascal Jouin, Louis Lebocey.

Absents excusés : Mesdames Anne-Françoise Assimingue, Nadège Reboursière, Marine Guezennec et Messieurs Samuel Dupont et Jean-Marc Cambier.

Pouvoirs de Madame Nadège Reboursière à Madame Viviane Clairel, de Madame Anne-Françoise Assimingue à Monsieur Louis Lebocey, de Madame Marine Guezennec à Monsieur Jocelyn Parot.

Secrétaire de séance : Madame Catherine Guillemant.

Évènements passés :

- Mardi 5 avril 2022 à 18 h à la mairie de Louvigny : CCAS : vote du BP 2022
- Vendredi 8 avril 2022 à 12 h 30 : comité syndical du Syndicat Mixte de Lutte contre les Inondations : vote du BP 2022
- Dimanche 10 avril 2022 : élections présidentielles, 1^{er} tour

- Jeudi 14 avril 2022, de 14 h à 17 h : opération « nettoyons la nature » dans la zone d'activités de Louvigny avec les jeunes du Conseil Municipal des Jeunes et Enfants et l'Espace Jeunesse
- Dimanche 24 avril 2022 : élections présidentielles, 2^{ème} tour
- Vendredi 29 avril 2022 à 10 h 30 : arrivée des moutons sur l'espace devant la mairie de Louvigny pour la mise en place de l'éco pâturage
- Mercredi 4 mai 2022 de 18 h 30 à 21 h à la mairie de Louvigny : commission « Stratégie alimentaire locale »
- Samedi 7 mai de 9 h à 12 h 30 place François Mitterrand à Louvigny : collectes DEEE et DEA avec la participation de la coop 5 pour 100
- Samedi 7 mai 2022 de 10 h à midi : visite du quartier « Théâtre – Musiciens »
- Samedi 7 mai 2022 à 21 h à l'église de Louvigny : concert Bach-Vivaldi donné par l'association « la Fugue et Compagnie »
- Dimanche 8 mai 2022 à 9 h 00 au monument des Canadiens et à 9 h 20 au monument aux morts de la commune : commémorations
- Lundi 9 mai 2022 à 19 h : conseil municipal

Évènements à venir :

- Mardi 10 mai 2022 à 18 h à la mairie de Louvigny : CCAS
- Jeudi 12, vendredi 13 et samedi 14 mai 2022 à l'entrée du centre commercial de Louvigny : collecte de denrées alimentaires au profit de la banque alimentaire du Calvados
- Jeudi 12 mai 2022 à 18 h à Caen la mer : conseil communautaire
- Samedi 14 et dimanche 15 mai 2022 sur les bords de l'Orne à Louvigny : festival « demain c'est loin »
- Dimanche 15 mai 2022 de 14 h à 18 h au complexe sportif de Louvigny : dimanche sportif en famille organisé par le Conseil Municipal des Jeunes et Enfants
- Lundi 16 mai 2022 de 16 h 30 à 19 h 30 à la Salle des Fêtes de Louvigny : don du sang
- Mercredi 25 mai 2022 de 17 h à 19 h : visite de quartier « Delle du Grand Champ »
- Du jeudi 26 au dimanche 29 mai 2022 : visite d'une délégation loupicienne à notre commune jumelée Zellingen (Allemagne)

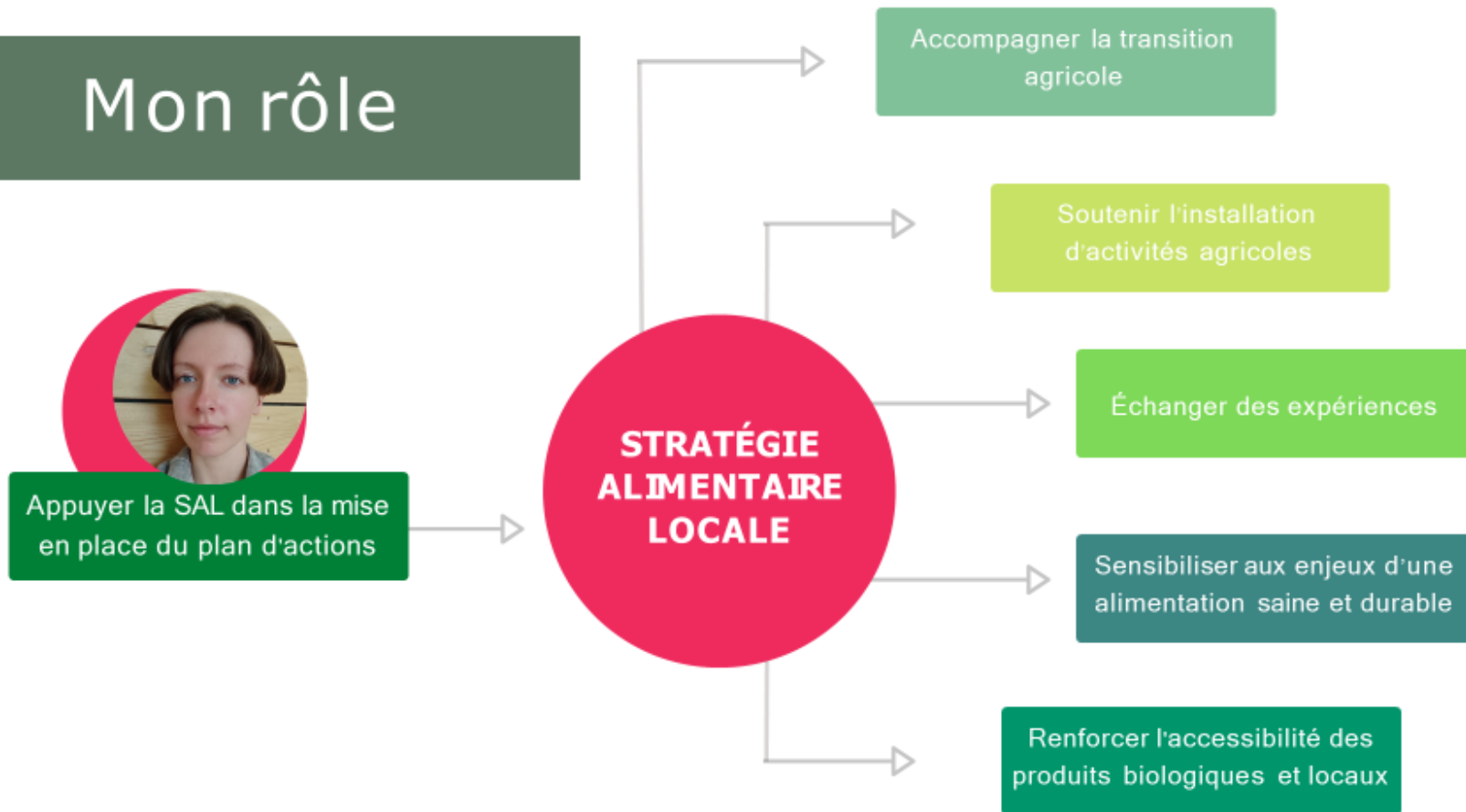
- Mardi 31 mai 2022 à 18h : commission enfance-jeunesse
- Samedi 4 juin 2022 de 10 h à midi : visite de quartier « Peintres – Photographes »
- Dimanche 5 juin 2022, toute la journée au complexe sportif de Louvigny et ses abords : Foire au grenier
- Dimanche 5 juin 2022, toute la journée sur les bords de l’Orne à Louvigny : Fête de la pêche
- Samedi 11 juin 2022 à partir de 18 h sur les bords de l’Orne à Louvigny : Festival de musiques actuelles FULL
- Dimanche 12 juin 2022 de 11 h à 17 h 30 : Bienvenue aux jardins
- Dimanche 12 juin 2022 : élections législatives, 1^{er} tour
- Lundi 13 juin 2022 à 19 h à la mairie de Louvigny : conseil municipal

POINT SUR LA COMMISSION STRATEGIE ALIMENTAIRE LOCALE : Présentation de Madame Sybile Jardin, stagiaire

Monsieur Ledoux, Maire de Louvigny, présente Madame Sybile Jardin, stagiaire à l'accompagnement à la commune dans la mise en œuvre de sa stratégie alimentaire locale. Ce sera également l'occasion de présenter ses missions et de faire un point sur les travaux de la commission et du plan d'actions.

Monsieur Jocelyn Parot rappelle que le recrutement d'un stagiaire a été rendu possible grâce à l'obtention d'une subvention de la DRAFF « mesure 13 du PAT ».

Mon rôle



I- DIAGNOSTIC

- **Interprétation des résultats de l'enquête** menée à Louvigny par les étudiants de master de Géographie "Territoires en transition" de l'Université de Caen en octobre 2021
- **Compilation des études déjà menées sur le sujet de l'alimentation dans la commune**
- **Collecte d'informations directement auprès des acteurs, élus, techniciens, associations, agriculteurs et commerçants**, par des entretiens individuels ou collectifs. L'objectif du diagnostic est **de croiser ces données avec le plan d'actions de la commission** pour permettre aux élus de dégager les actions prioritaires.



II- ACTION

- Mettre en œuvre, à l'échelle de la commune et/ou en interaction avec les communes voisines, des **actions de communication et ou de sensibilisation jugées prioritaires** à l'issue de la phase de diagnostic (**animations dans le cadre du festival éco Demain C'est Loin, formations Territoire de Commerce équitable, sorties scolaires, ateliers culinaires,...**)
- Faire ressortir des **actions à mener à plus long terme pour améliorer la gouvernance alimentaire sur la commune** (**installations agricoles, réflexion sur l'offre commerciale, y compris le marché...etc.**)

Je me forme...

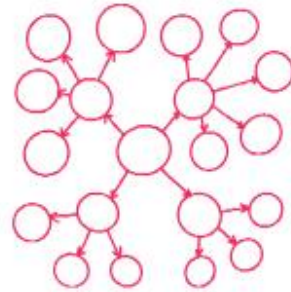


Alim'tour restauration collective



PRISE DE CONTACT

✉ MATHIEU LEROUX
☎ VALÉRIE ROBERT
PATRICE CHEVAL
MAXIME MARIE



SCHÉMATISATION ENJEUX ET ACTEURS



PRÉPARATION DE DEMAIN C'EST LOIN



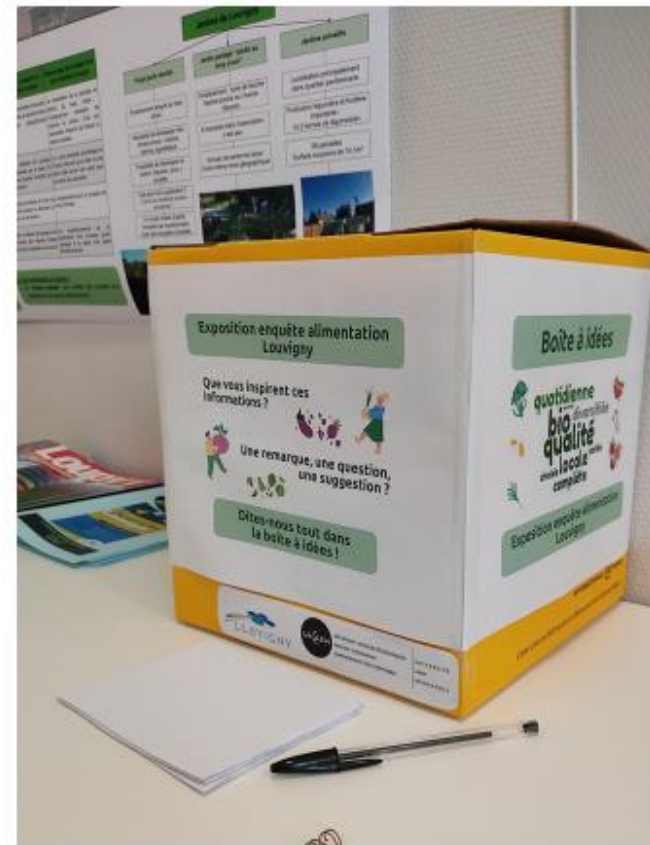
**NORMANDIE
EQUITABLE**
POUR UNE ECONOMIE LOCALE ET RESPONSABLE



CRÉATION VISUEL TOURS DE PLAINE

... et j'agis !

Enquête habitudes alimentaires



Enquête habitudes alimentaires

QUI

LES ÉTUDIANTS DU MASTER GÉOGRAPHIE TERRITOIRES EN TRANSITION

QUAND

EN OCTOBRE 2021

QUOI

UNE ENQUÊTE MENÉE POUR CONNAÎTRE LES PRATIQUES ALIMENTAIRES DES LOUPIACIENS

COMMENT

SUR LE TERRAIN, DANS LES RUES DE LOUVIGNY ET CHEZ LES COMMERÇANTS

POURQUOI

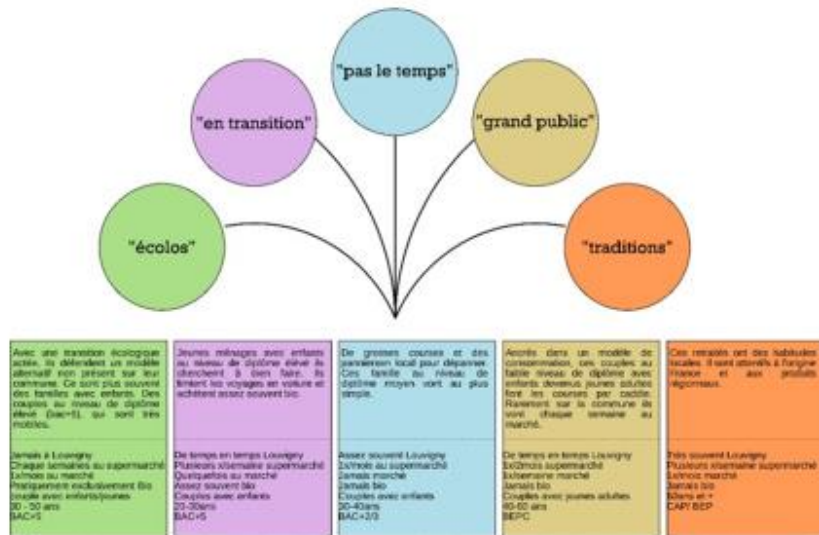
DÉTERMINER QUELS SONT LES BESOINS EN TERMES D'ALIMENTATION À LOUVIGNY

RENCONTRE AVEC LES ÉTUDIANTS LE 4 MAI 2022 LORS DE LA RÉUNION DE LA COMMISSION DE STRATÉGIE ALIMENTAIRE LOCALE



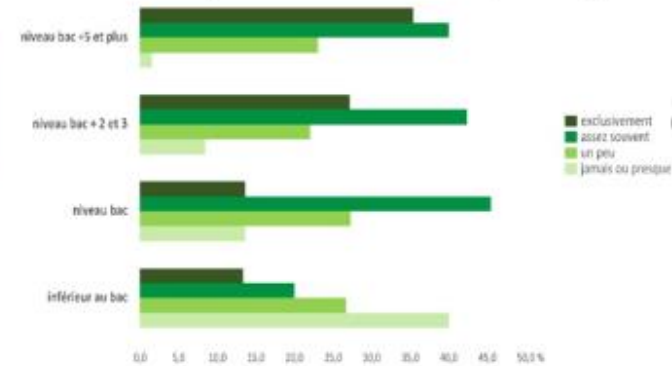
I- Consommation et pratiques alimentaires des loupiaciens

DIVERSITÉ DES PROFILS



La typologie repose sur une ACM et une CAH de 40 questions, accessible en ligne entre octobre et décembre 2021 auprès de 182 ménages.

Niveau de consommation des produits « bio » suivant le niveau de diplôme à Louvigny :



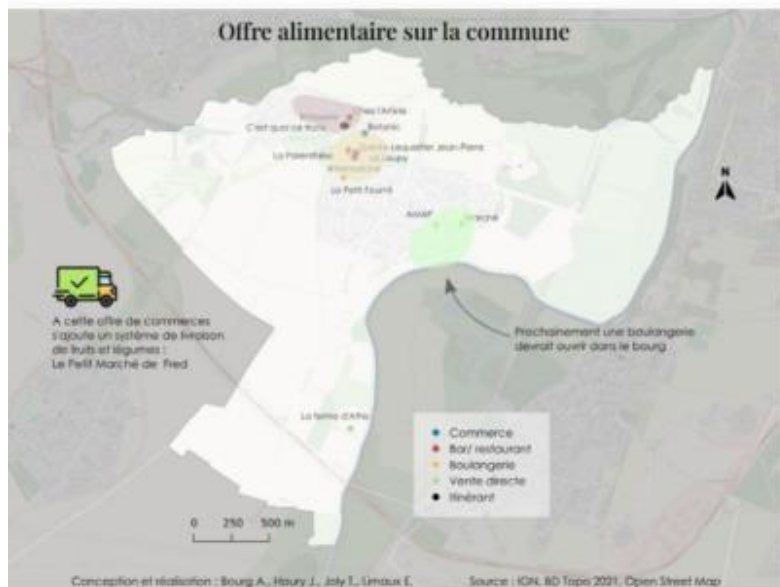
Source : enquête par questionnaire CAH 2021 auprès de 182 ménages de Louvigny, octobre 2021

- 1 - Les commerces de Louvigny répondent aux besoins quotidiens en terme d'alimentation et même plus.
- 2 - Des critères de choix poussent certains à aller voir ailleurs : Labels, types de produit, coût...
- 3 - Les modèles alternatifs de approvisionnement sont corrélés au niveau de diplôme : AMAP, Coopératives, ... > Bac+2.
- 4 - Les Loupiaciens tirent profit de leur jardins.

II- Commerces alimentaires de Louvigny

ENTRE COOPÉRATION ET CONCURRENCE

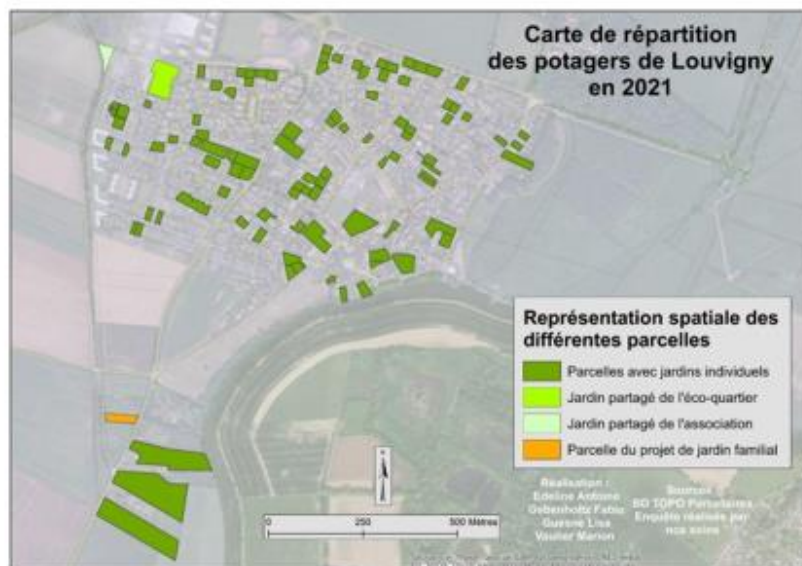
ENSEMBLE DE L'OFFRE SITUÉ AU MÊME ENDROIT. BOURG VIDE DE COMMERCES



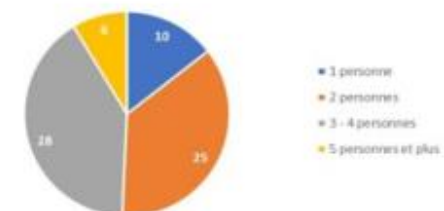
MARCHÉ PEU FRÉQUENTÉ EN DEHORS DES HABITUÉS

III - Autoproduction

JARDINS PRIVÉS, PARTAGÉS ET FAMILIAUX

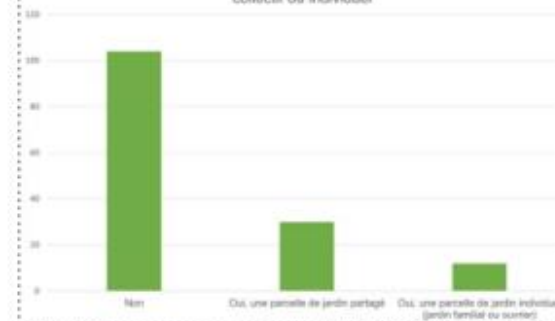


Auto-consommation selon le nombre de personnes composant les ménages à Louvigny



Sur 168 ménages ayant répondu à l'enquête, **95 ont déclaré pratiquer de l'autoconsommation, soit plus de la moitié.**

Nombre d'individus souhaitant ou refusant une parcelle de jardin collectif ou individuel



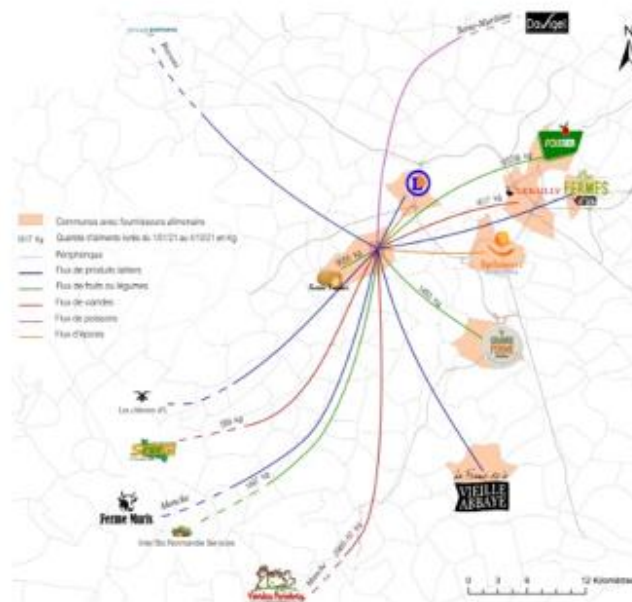
Des jardiniers intéressés par des jardins collectifs ?

- **1/10e des enquêtés** intéressés par le projet de **jardin familial**
- **1/5e des enquêtés** intéressés par un **jardin partagé**.

UN CONTRASTE ENTRE LES ACTIONS EN COURS ET LES DEMANDES DES HABITANTS

IV - Restauration collective

LE SIGRSO, LES DEMANDES DES PARENTS ET DES ENFANTS



Quels changements souhaitez-vous voir concernant la restauration collective ?



Privilégiez la consommation de produits BIO ?



Privilégiez la consommation de produits de labels qualités ?



Privilégiez la consommation de produits locaux ?



Sur quels éléments seriez-vous prêts à payer plus cher les repas ?

Bénéficier de repas cuisinés sur place

14/26

Bénéficier d'un plus large choix en termes de repas

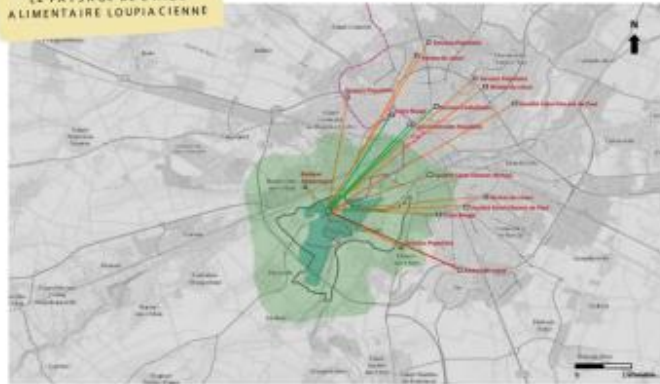
5/26

Encadré méthodologique: Résultat d'enquête auprès de 26 parents

V - Précarité alimentaire

COMMENT FACILITER L'ACCÈS À L'ALIMENTATION

LE PAYSAGE DE L'AIDE ALIMENTAIRE LOUPIAISIENNE



Les dispositifs d'aide alimentaire :
 □ Secours Populaire

Les zones accessibles en voiture à :
 ■ moins de 5min
 ■ moins de 15min

Les zones accessibles en bus :
 ■ à moins de 15min
 ■ entre 15 et 30 minutes
 ■ à plus de 30 minutes (moyenne de 40/45min environ)

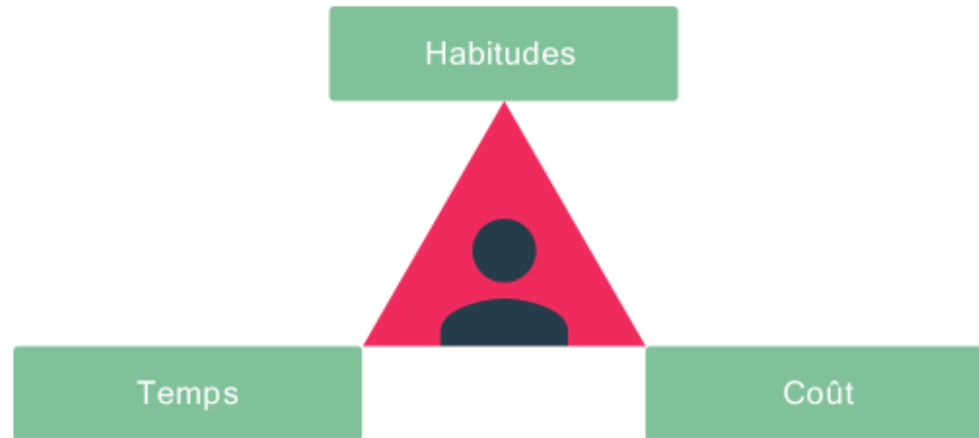
--- Trajet de la ligne de bus 21

Recherche : M6, MDR, MMR, QP (2021)

L'ÉLOIGNEMENT GÉOGRAPHIQUE DES SERVICES D'AIDE RENFORCE LA PRÉCARITÉ



Facteurs et leviers



LOI DE ZAHAVI

"La loi de Zahavi est basée sur l'hypothèse d'une constance des budgets-temps de transport (BTT) quotidiens des personnes dans les zones urbaines. Elle permet d'expliquer la tendance à l'allongement de la portée des déplacements dès que la vitesse moyenne augmente grâce à l'usage des modes motorisés. Dans cette perspective, tout se passe comme si l'ensemble des évolutions des autres variables n'était qu'un ajustement pour respecter la conjecture de Zahavi."

<http://temis.documentation.developpement-durable.gouv.fr/>

Pistes pour la suite

AMAP *bio*
marché
communication
autoproduction *local*
ateliers sensibilisation
coopération commerces
concertation citoyenne
chèque potager
bons transport
anti-gaspi

Actions à venir

AU COEUR DES 5 AXES DE
TRAVAIL DE LA COMMISSION

- 1. Accompagner la transition agricole** : 4e tour de plaine chez Patrice Cheval
- 2. Soutenir l'installation d'activités agricoles pour répondre aux besoins de la commune** : inscription de Louvigny dans la ceinture verte ? Effet levier pour avancer de notre côté sur la prospection de terrains de notre côté / candidats à l'installation
- 3. Échanger des expériences** : Poursuite accompagnement NEQUI sur réunion intercommunale.

Actions à venir

AU COEUR DES 5 AXES DE
TRAVAIL DE LA COMMISSION

4. Sensibiliser aux enjeux d'une alimentation saine et durable :

- Le festival « Demain c'est loin » //
- Création d'un verger de la biodiversité //
- Alimenterre en novembre
- Visites scolaires des maternelles

5. Renforcer l'accessibilité des produits biologiques et locaux

- Avenir du marché
- Formations achat responsable // en particulier sur ma cantine responsable (rendre compte des actions menées)
- Davantage de produits bio et locaux question du pain : les 2 boulangeries bio de Louvigny pour fournir le SIGRSO

CONCLUSION

DÉMARCHE COLLECTIVE

BESOIN DE LA VISION DES HABITANTS DE LOUVIGNY ET DE LA VOTRE POUR CONSTRUIRE LES ACTIONS QUI SATISFERONT LES BESOINS DES LOUPIACIENS ET LA RÉALITÉ CLIMATIQUE

EXPOSITION : BON APERÇU DES ENJEUX, INSPIRE DES SOLUTIONS



Suite à la présentation du power point :

Les membres du conseil municipal discutent sur l'inscription de la commune de Louvigny dans la démarche « ceinture verte » de Caen la mer. Présentation du projet ceinture verte par Monsieur Joël Bruneau le 18 mai 2022. La communauté urbaine Caen la mer a inscrit une enveloppe budgétaire de 100 000 € et attend 300 000 € de subventions pour l'implantation de maraichages autour de Caen. Caen la mer portera le foncier pendant 5 ans pour les maraichers et leur proposera des conditions financières pour racheter les parcelles qu'ils exploitent. La commune de Louvigny souhaite se positionner au sein de Caen la mer pour implanter des maraichers sur la commune. La commune de Louvigny souhaite identifier une ou plusieurs parcelles de 2ha et + sur son territoire pour installer une activité maraichère de proximité et bénéficier des conditions financières du projet ceinture verte.

Le conseil municipal prend acte.

**AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER LA CONVENTION DE RETROCESSION CAEN LA MER – LOUVIGNY –
SCCV DU TERROIR**

Monsieur Pascal Jouin, Maire-Adjoint chargé de l'Aménagement et de l'Urbanisme présente aux membres du conseil municipal la convention de rétrocession. La société SCCV DU TERROIR réalise une opération « Les résidences du terroir » portant création de 17 logements (individuels et collectifs) rue Oblond à Louvigny.

La société SCCV DU TERROIR a réalisé des voies nouvelles et des espaces communs qu'elle rétrocède, avec l'accord de la commune de Louvigny, à la communauté urbaine de Caen la mer ainsi que des ouvrages liés à l'éclairage public et à la défense extérieure contre l'incendie.

La communauté urbaine Caen la mer s'engage à prendre en charge la gestion et l'entretien de toutes les parties communes et équipements de l'opération relatifs à ses compétences après constat du complet et parfait achèvement de l'ensemble des travaux prescrits et délivrance de la non-opposition à la déclaration attestant la conformité et l'achèvement des travaux. Cette prise en charge entrera en vigueur par la concrétisation de l'acte notarié de transfert de propriété, qui aura lieu en janvier 2023.

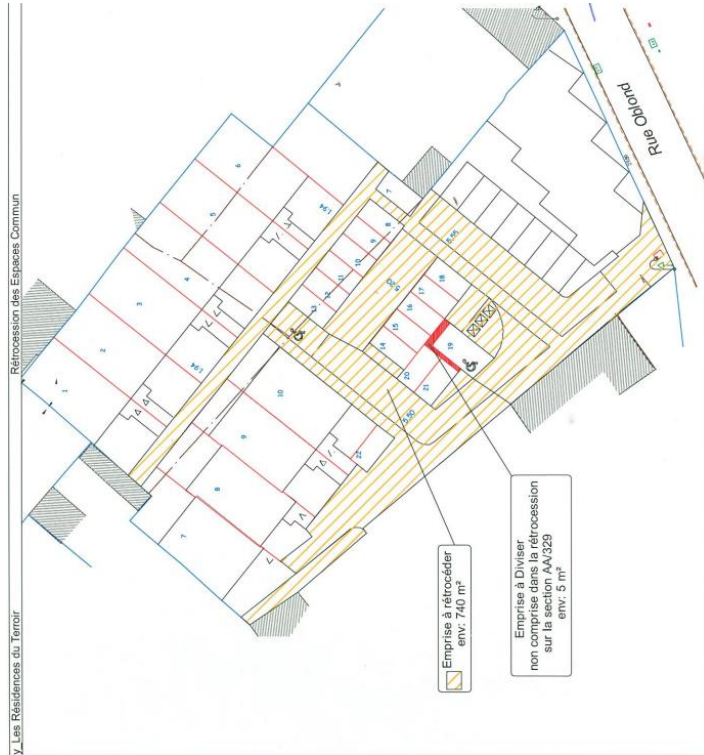
La rétrocession portera sur une emprise d'environ 740 m² et les formalités de rétrocession seront à la charge de la société SCCV DU TERROIR.

La remise d'ouvrage par la société SCCV DU TERROIR à la commune de Louvigny portera sur l'éclairage public et la défense extérieure de lutte contre l'incendie.

La commune de Louvigny s'engage à prendre à sa charge la mise en service, le décompte de l'éclairage public de l'opération, et l'entretien après que la conformité de l'installation ait été validée par un organisme agréé et après constat du complet et parfait achèvement des travaux prescrits pour l'ensemble des parties communes et des équipements communs et régularisation de l'acte de rétrocession. En accord avec la commune, l'acte notarié de rétrocession ci-dessus visé ne sera signé que par l'opérateur privé et la communauté urbaine Caen la mer. La signature préalable de la commune sur le procès-verbal de réception des travaux emportera accord sur la rétrocession et transfert des ouvrages et équipements d'éclairage dans son patrimoine.

Tout ouvrage de défense extérieure contre l'incendie est de maîtrise d'ouvrage de la collectivité compétente en la matière. La commune de Louvigny s'engage à prendre à sa charge la mise en service de ces ouvrages, et leur entretien, après que la conformité des installations ait été validée par un organisme agréé et après constat du complet et parfait achèvement des travaux prescrits pour ces ouvrages et régularisation de l'acte de rétrocession. En accord avec la commune, l'acte notarié de rétrocession ci-dessus visé ne sera signé que par l'opérateur privé et la communauté urbaine Caen la mer. La signature préalable de la commune sur le procès-verbal de réception des travaux emportera accord sur la rétrocession et transfert des ouvrages et équipements de défense extérieure contre l'incendie dans son patrimoine.

L'acte notarié stipulera une condition particulière : la SCCV DU TERROIR s'engage à constituer avec l'acquéreur du parking n°7 une servitude de passage de la canalisation eaux pluviales qui sera destinée à être rétrocédée dans le domaine public de Caen la mer à titre perpétuelle et sans indemnités.



Messieurs Alain Tranchido et Philippe Capoën, représentants de la commune au SDEC, demandent à Monsieur Pascal Jouin si la commune aura un droit de regard sur le type de leds, la distanciation, ...avant la signature du procès-verbal de remise des ouvrages d'éclairage public. Monsieur Pascal Jouin répond que l'éclairage des résidences du terroir a été examiné par le service instructeur de Caen la mer lors de la délivrance du permis de construire et est conforme aux prescriptions en vigueur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention tripartite.

Adopté à l'unanimité.

AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER LA CONVENTION AVEC CAEN LA MER RELATIVE AUX MODALITES DE REVERSEMENT DU PRODUIT DE LA TAXE D'AMENAGEMENT AUX COMMUNES MEMBRES

Monsieur Patrick Ledoux, Maire de Louvigny, présente aux membres du conseil municipal les modalités de reversement du produit de la taxe aux communes membres

L'article L.311-1 du code de l'urbanisme prévoit pour les communes et les intercommunalités la possibilité d'instaurer une taxe d'aménagement en vue de financer les actions et les opérations en faveur de l'équipement et de l'aménagement durable du territoire.

La taxe d'aménagement constitue ainsi non seulement un levier pour le financement des équipements mais également une opportunité dans la stratégie de l'aménagement du territoire à l'échelle communautaire.

Par délibération du 23 novembre 2017, la communauté urbaine a instauré un taux uniforme de taxe d'aménagement de 5 % sur l'ensemble de son territoire, à compter du 1^{er} janvier 2018.

Par ailleurs, en cas de transfert de compétence fiscale des communes aux EPCI, une délibération prévoit les conditions de reversement de tout ou partie de la taxe perçue par la communauté urbaine à ses communes membres compte tenu de la charge des équipements publics relevant de leurs compétences.

Ainsi, si la communauté urbaine est compétente notamment en matière de création ou d'aménagement et d'entretien de voirie, de gestion des services d'intérêt collectif d'assainissement et d'eau, de distribution d'électricité, de nombreux équipements publics demeurent à la charge des communes membres (écoles, crèches, périscolaires,...).

Il est donc pertinent que les communes membres de la communauté urbaine continuent de bénéficier d'une part importante du produit de la taxe d'aménagement leur permettant ainsi de réaliser des équipements publics.

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L.331-1 et suivants et particulièrement son article L 331-2,

Vu la délibération du conseil communautaire du 23 novembre 2017 instaurant un taux uniforme de taxe d'aménagement de 5 % sur l'ensemble de son territoire, à compter du 1^{er} janvier 2018.

Le conseil communautaire, a approuvé lors de la séance du 24 mars 2022 de reverser aux communes 75 % du produit de la taxe d'aménagement effectivement perçue, dans le cadre de conventions de reversement entre chaque commune et la communauté urbaine.

Le conseil communautaire, a approuvé lors de la séance du 24 mars 2022 de reverser dans les zones où la taxe est majorée, en totalité le produit aux communes concernées au-delà de 5 %.

Après en avoir délibéré, la commune de Louvigny approuve les modalités de reversement à hauteur de 75 % du produit de la taxe aux communes membres de la communauté urbaine CAEN LA MER.

Après en avoir délibéré, la commune de Louvigny autorise Monsieur le Maire à signer la convention permettant le reversement partiel ou intégral du produit de la taxe aux communes membres de la communauté urbaine CAEN LA MER.

Monsieur Patrick Ledoux précise que lors d'une création d'une ZAC, il n'y a pas de reversement de la part communale de la taxe d'aménagement pour exonération des constructions au sein d'une ZAC, ce qui sera le cas d'espèce pour la ZAC multisites « Entrée de ville » et « Hameau du mesnil ».

Adopté à l'unanimité.

ANNULATIONS DE TITRES DE RECETTES PERISCOLAIRES EMIS PAR ERREUR

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que la trésorerie Caen municipale demande l'annulation de trois titres de recette émis par erreurs, aux mauvais débiteurs par les services périscolaires :

- La facture périscolaire émise à Madame J.A (titre 1078 bd 16 émise en juillet 2021) d'un montant de 33.76 € au lieu d'être émise au père de son fils.
Une refacturation a déjà été effectuée au bon débiteur pour la même somme.
Annulation de titre de l'exercice précédent d'un montant de 33,76 €, au compte 673.
L'annulation de ce titre sera accompagnée d'un certificat administratif.

- La facture périscolaire émise à Monsieur J.P (titre 2162 bd 36 émise en janvier 2022) d'un montant de 59.26 € au lieu d'être émise aux parents de l'enfant « Maxane ».
Une refacturation sera effectuée au bon débiteur pour la même somme.
Annulation de titre de l'exercice précédent d'un montant de 59,26 €, au compte 673.
L'annulation de ce titre sera accompagnée d'un certificat administratif.

- La facture périscolaire émise à Monsieur S.A (titre 205 bd 14 émise en avril 2022) d'un montant de 25.32 € au lieu d'être émise à la mère des enfants « Yciaan et Yhnaa ».
Une refacturation sera effectuée au bon débiteur pour la même somme.
Annulation de titre de l'exercice en cours d'un montant de 25,32 €, au compte 7067.
L'annulation de ce titre sera accompagnée d'un certificat administratif.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide d'accepter l'annulation des trois titres de recette émis par erreurs par le service périscolaire.

Adopté à l'unanimité.

ADMISSION EN NON VALEUR

Monsieur Patrick Ledoux, Maire de Louvigny, présente aux membres du conseil municipal une demande de la trésorerie pour admettre en non-valeur les montants suivants :

Monsieur P.F pour 401,50 € représentant l'effacement de la dette suite à une procédure de surendettement. Les pièces justificatives attestant de l'irrécouvrabilité de ces sommes ont été vérifiées par la trésorerie. La somme est à inscrire au compte 6542 « créances éteintes ».

Adopté à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

1. Le conseil départemental du Calvados est candidat à l'achat de la parcelle sise 20 route d'Aunay sur Odon appartenant aujourd'hui à la SHEMA pour y développer un projet en lien avec sa compétence "aide sociale à l'enfance". Le projet sera présenté aux élus le lundi 23 mai 2022 à 17 h 30 par Marie-Christine Quertier élue conseillère départementale sur Caen 2 en charge de ce dossier, Maud Dauphinot Directeur des bâtiments au conseil départemental, Delphine Mainard Directrice de la Maison Départementale de l'Enfance et de la Famille et Philippe Aussant Directeur Départemental du Calvados à la SHEMA. Une présentation du projet aura lieu en réunion publique à destination des habitants prochainement.
2. Monsieur Pascal Jouin informe les membres du conseil municipal et les loupiaciens de la possibilité de consulter le PLUIHM sur le site internet de Caen la mer à l'adresse suivante: www.pluihm-caenlamer.fr .ce lien permet également d'émettre des observations en ligne.
3. Point sur le gaspillage alimentaire : nouvelle semaine de pesées du 30 mai au 03 juin 2022. Madame Anne-Marie Lamy demande aux membres du conseil municipal de participer aux pesées car il faut 2 bénévoles à la cantine maternelle et 3 à la cantine primaire.